



La Ville de Neuchâtel communique

Il y a presque deux ans, les citoyennes et citoyens de la ville de Neuchâtel avaient largement accepté (73% de oui) la convention de fusion entre Neuchâtel, Corcelles-Cormondrèche, Peseux et Valangin dans le cadre du projet « Neuchâtel Ouest ». Le refus manifesté alors par une majorité des habitants de Peseux n'a pas empêché les autorités de la Ville de Neuchâtel, fortes du soutien exprimé par ses citoyens, d'affirmer leur volonté de relancer un processus de fusion avec des communes avoisinantes. Une volonté traduite dans le Programme politique 2018-2021.

Aujourd'hui, le Conseil communal prend acte de l'arrêt du Tribunal fédéral admettant le recours de citoyens de Peseux et annulant la votation du 5 juin 2016. Il estime que cette décision ouvre des perspectives positives pour renforcer des collaborations déjà étroites et poursuivre le rapprochement entre nos communes, particulièrement en ce jour de Fête des voisins.

Le Conseil communal rencontrera d'ailleurs prochainement les communes concernées pour étudier les suites que celles-ci entendent donner au dossier.

Neuchâtel, le 25 mai 2018

Le Conseil communal

Renseignements complémentaires:

Violaine Blétry-de Montmollin, directrice de l'Agglomération, tél. 079 371 96 43, violaine.bletry-demontmollin@ne.ch